



ÉTAT DES LIEUX DES SYSTÈMES DE PAIEMENT INSTANTANÉ INCLUSIFS EN AFRIQUE

SIIPS 2025 • Case Study

NIP Nigeria

Histoire



Défi

Nigeria Inter-Bank Settlement System (littéralement, système de règlement interbancaire du Nigéria, « NIBSS ») a lancé son système de paiement instantané (« SPI ») en 2011, avec l'objectif affiché de renforcer l'inclusion financière. À cette époque, seuls 30 % des 85 millions de la population adulte du pays avaient accès à des services financiers formels (Banque mondiale, 2011). La plateforme NIBSS Instant Payment (littéralement, paiement instantané du NIBSS, « NIP ») marque la concrétisation du cadre directeur défini en 2007 par la Banque centrale du Nigéria (« CBN »), à travers sa Vision 2020 du système de paiements et sa composante clé, la Politique de paiement sans espèces (*Cashless Policy and Payment System Vision 2020*). Ce cadre traçait une feuille de route visant à passer d'une économie dominée par les espèces à des systèmes de paiement numériques, NIP constituant un levier essentiel de cette transition.

Dès son lancement, NIP était disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Son impact immédiat sur l'inclusion financière est toutefois resté limité, les populations exclues du système bancaire n'ayant en effet pas accès aux outils numériques. Les adultes vivant dans des zones rurales avaient par exemple peu de possibilités d'accéder aux services financiers, en raison d'une infrastructure bancaire insuffisante (6,8 agences pour 100 000 adultes) (EFInA, 2010). Le taux de pénétration d'internet était lui aussi faible et les réseaux d'agents peu développés en milieu rural. Au fil du temps, NIP s'est affirmé comme un vecteur d'inclusion financière, contribuant à lever les obstacles liés à l'accessibilité et au coût des services.



Valeur ajoutée

NIBSS a été créé en 1992 par le *Bankers' Committee* — un organe de concertation réunissant la CBN et les établissements de dépôt du pays — comme un service mutualisé destiné à rationaliser les

paiements et règlements interbancaires et à promouvoir les paiements électroniques. Avant la mise en place de NIP, l'écosystème des paiements au Nigéria était dominé par les transactions en espèces (CBN, 2021d). Les options de paiement électronique se limitaient aux solutions suivantes :

- **NIBSS Electronic Funds Transfer (« NEFT ») :** un système de transfert électronique non instantané, dont le règlement intervenait généralement sous 24 à 48 heures ;
- **compensation des chèques :** un traitement de trois à cinq jours via plusieurs chambres de compensation ;
- **paiements par carte :** limités aux retraits aux distributeurs automatiques de guichets (« DAB ») ;
- **virements au guichet :** procédures manuelles sur support papier nécessitant un déplacement physique en agence.

L'écosystème de paiement qui en résultait se révélait inefficace, marqué par des délais de règlement longs, des coûts opérationnels élevés et une accessibilité limitée, en particulier dans les zones rurales. Selon l'enquête EFInA A2F de 2010, seuls 22 % de la population adulte du Nigéria réalisaient des paiements électroniques.

NIP a été conçu pour réduire la forte dépendance aux espèces en proposant une alternative électronique offrant des avantages comparables — règlement immédiat, accès universel et disponibilité continue — mais sans les risques de sécurité ni l'inefficience propres à l'usage de la monnaie fiduciaire (Babalola, 2022). Depuis son déploiement initial, NIP a considérablement évolué, passant d'un simple service de transfert électronique de fonds (« TEF ») à un système de paiement complet qui constitue aujourd'hui l'ossature de l'écosystème financier numérique du Nigéria.

La valeur ajoutée de NIP repose sur six éléments clés :

1. **Instantanéité et fiabilité :** le système permet d'effectuer des paiements instantanés 24 heures/24 et 7 jours/7, avec un délai maximal de traitement de 20 secondes ;

dans la pratique, la plupart des transactions sont exécutées en moins d'une seconde (NIBSS, 2025b). Cette avancée notable, par rapport au délai maximal de 45 secondes rapporté dans le Rapport SIIPS 2022, se traduit par une meilleure expérience utilisateur et une efficacité opérationnelle accrue.

2. Interopérabilité universelle : NIP interconnecte l'ensemble des institutions financières du Nigéria au moyen d'un modèle de commutateur central, garantissant la fluidité des transactions entre banques, institutions de microfinance (« IMF »), opérateurs d'argent mobile (« OAM ») et autres fournisseurs de services de paiement (« FSP ») non bancaires.

3. Diversité des canaux proposés : le système prend en charge différents canaux, dont les données non structurées de service complémentaire (« USSD »), les applications mobiles, les interfaces Web, les GAB, les terminaux de paiement électronique (« TPE ») et les codes QR.

4. Large éventail de cas d'utilisation : NIP prend en charge de nombreux cas d'usage, parmi lesquels les encaissements publics (« P2G »), les transferts interentreprises (« B2B »), les versements de salaires (« B2P ») et les paiements de gouvernement à particulier (« G2P »). Les récentes évolutions du système ont permis d'intégrer des fonctionnalités de paiements transfrontaliers via le Pan-African Payment and Settlement System (littéralement, système panafricain de paiement et de règlement, « PAPSS »).

5. Liquidité immédiate pour les commerçants : grâce à son intégration au réseau de cartes AfriGo, NIP propose un règlement instantané aux commerçants. Cet accès rapide aux fonds

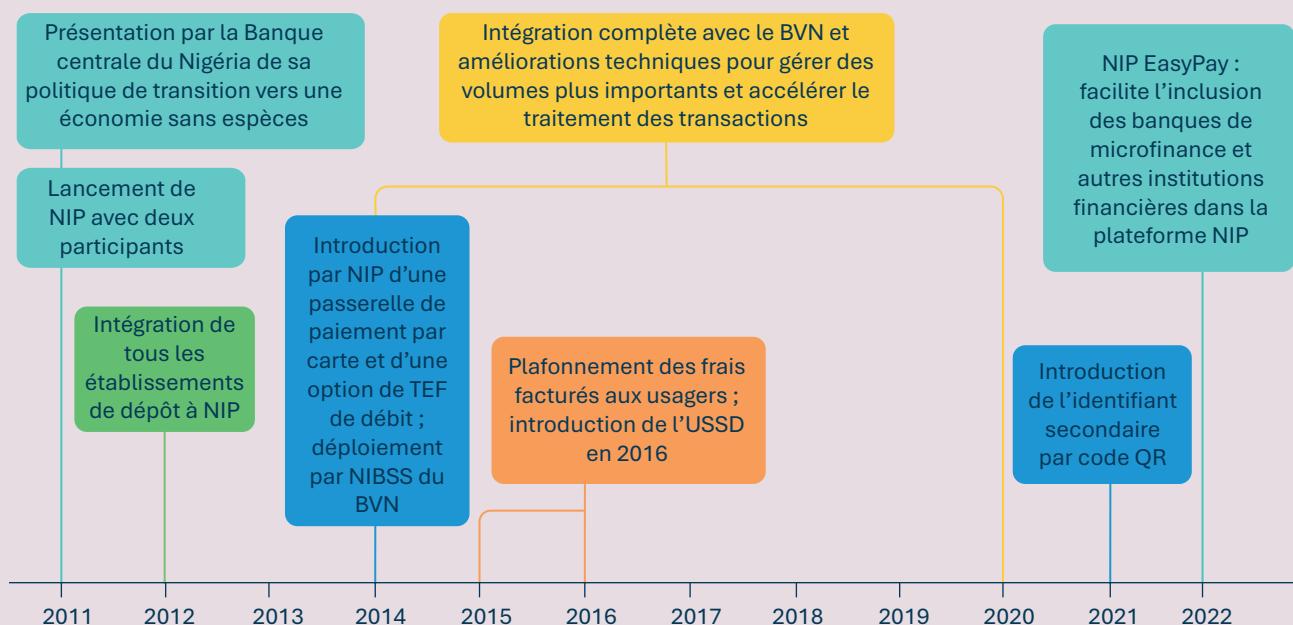
est particulièrement avantageux pour les petites et moyennes entreprises, souvent confrontées à des besoins immédiats de liquidités.

6. Réduction progressive des coûts : NIBSS a progressivement abaissé les tarifs appliqués aux participants ; le tarif actuel correspond à un montant forfaitaire de 3,75 NGN (0,0024 USD) par transaction, contre 46 NGN (0,03 USD) en 2021¹. En réduisant ces coûts, NIP souhaite rendre les paiements numériques plus abordables pour les utilisateurs finaux. Cette évolution a favorisé l'émergence d'initiatives telles que les « virements gratuits » proposés par de nouvelles fintechs et des banques commerciales (Sterling Bank, 2025).

Depuis son lancement, NIP a contribué de manière décisive à réduire la dépendance du Nigéria aux paiements en espèces. La pandémie de COVID-19 a accéléré l'adoption des moyens de paiement numériques, les parties prenantes s'accordant à dire qu'elle a transformé le secteur des paiements de manière radicale. Une fois la crise passée, le recours aux paiements numériques s'est durablement ancré dans les habitudes.

Selon la direction de NIBSS, « NIP est devenu la référence en matière de transactions au Nigéria ». Le système continue d'évoluer au rythme des avancées technologiques, comme l'illustre l'actuel développement d'un socle national de paiement (« National Payment Stack »). L'ambition est de faire de NIP une brique support au service des objectifs plus larges de l'infrastructure publique numérique (« IPN ») du Nigéria, en l'interfaçant avec les systèmes d'identité nationaux et en facilitant un meilleur échange des données entre les secteurs public et privé.

Frise chronologique du développement du système NIBSS



Avant son déploiement à plus grande échelle, la participation à NIP était initialement limitée à deux institutions participantes, afin d'assurer un déploiement maîtrisé du système tout évaluant ses performances. En 2012, ce sont l'ensemble des établissements de dépôt qui ont été intégrés à la plateforme, contribuant ainsi à susciter un effet de réseau à l'échelle de tout le système financier nigérian. La publication, en octobre 2012, de la première Stratégie nationale d'inclusion financière du Nigéria a donné un nouvel élan à la politique de réduction de l'usage des espèces et conduit à un projet pilote lancé à Lagos en 2012, puis étendu en 2013 à cinq autres États et au Territoire de la capitale fédérale (« FCT »).

Entre 2014 et 2025, NIP a franchi plusieurs étapes majeures, tant sur le plan réglementaire que technique.

En 2014, NIP a intégré la fonctionnalité de passerelle de paiement par carte et d'options de TEF de débit. La CBN a également instauré le système de numéro de vérification bancaire (« BVN »), un système national d'identification et d'authentification biométrique, qui a par la suite

contribué à renforcer la sécurité des transactions et permis l'authentification biométrique des clients pour l'accès aux services financiers, réduisant ainsi les risques de fraude. La politique de réduction de l'usage des espèces a permis d'étendre la couverture nationale aux 30 autres États du pays (CBN, 2014).

En 2015, la CBN a plafonné les frais de transaction appliqués aux paiements instantanés, afin d'en garantir l'accessibilité financière tout en préservant la viabilité du système.

En 2016, NIP a intégré un nouveau canal de transaction, l'USSD, élargissant ainsi significativement l'accès au système aux utilisateurs de téléphones aux fonctionnalités basiques, sans smartphone ou connexion Internet. Le nombre de fenêtres de règlement a également augmenté, passant d'une à deux par jour (puis à quatre en 2020), avec à la clé une meilleure gestion de la liquidité des institutions participantes et un risque de règlement atténué. Ces exigences de règlement ont été inscrites dans la *2018 Regulation on Instant (Inter-Bank) Electronic Funds Transfer Services in Nigeria* (littéralement, le Règlement

de 2018 sur les services de transferts électroniques de fonds [interbancaires] instantanés au Nigéria), qui constitue le cadre réglementaire applicable aux paiements instantanés (CBN, 2018).

En 2020, NIP a été intégré au système BVN. En 2021, l'introduction de la fonctionnalité de code QR a rendu le service plus accessible et élargi les cas d'utilisation, en particulier pour les paiements marchands.

En 2022, NIP a endossé le rôle d'agrégateur de PAPSS au Nigéria, se positionnant ainsi comme une composante centrale de l'infrastructure financière régionale. EasyPay et AfriGo ont été lancés en 2023 : EasyPay met à disposition des fournisseurs de services de paiement (« FSP ») non bancaires

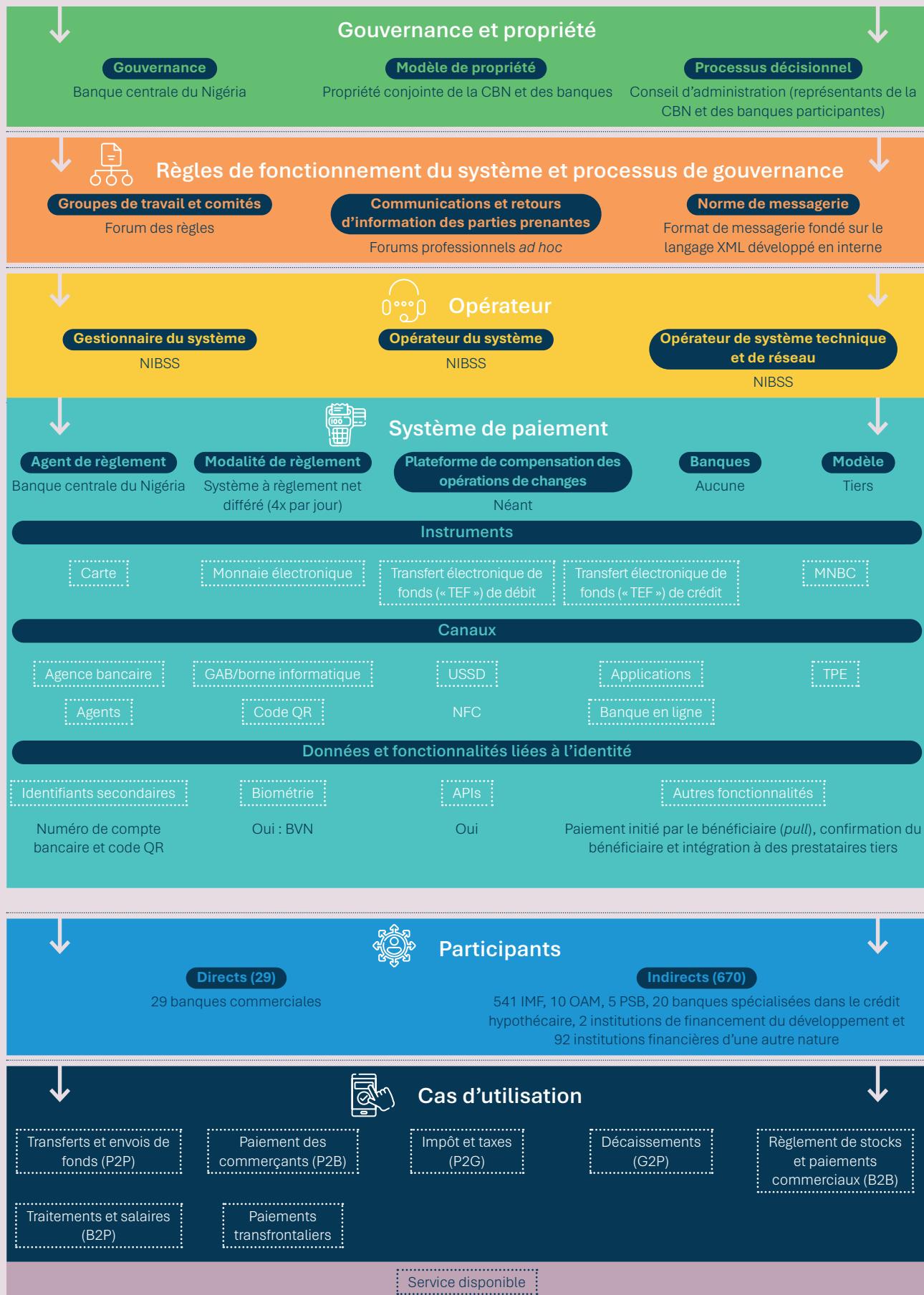
une solution de paiements instantanés, tandis qu'AfriGo, le réseau national de cartes du Nigéria, est relié à NIP pour assurer le règlement instantané des paiements marchands (Afrigopay, 2023a).

En 2025, NIBSS a entamé sa migration vers la norme de messagerie ISO 20022, dont les premières étapes de traitement des transactions devraient être finalisées au cours de l'année. Sur le plan stratégique, la CBN positionne NIP comme un socle national de paiement complet, constituant la composante « paiement » de l'IPN du Nigéria. Cette évolution s'inscrit dans la tendance mondiale en faveur d'infrastructures numériques intégrées au service du développement économique.



Gouvernance et opérations

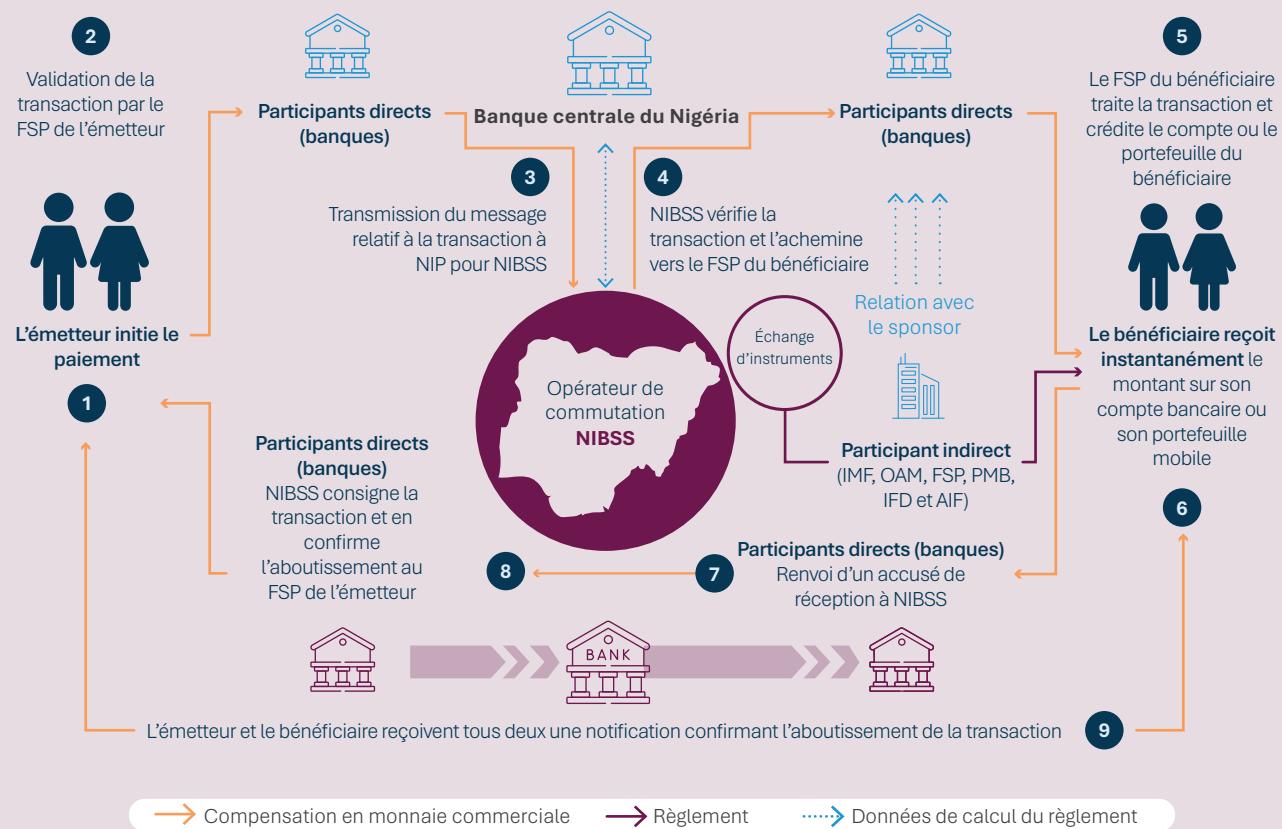
Aperçu du système de paiement



Le système NIP opère selon un modèle centralisé de compensation en étoile (*hub-and-spoke*), reliant l'ensemble des institutions financières agréées et des FSP du Nigéria. Il intègre directement 29 banques commerciales et 670 établissements financiers non bancaires, dont 541 IMF, 10 OAM, 5 banques de services de paiement (« PSB »), 20 banques

spécialisées dans le crédit hypothécaire (« PMB »), 2 institutions de financement du développement (« IFD ») et 92 institutions financières d'une autre nature (« AIF »). Tous les établissements de dépôt doivent obligatoirement être intégrés au système, conformément à la *Regulation on Instant (Inter-Bank) Electronic Funds Transfer Services in Nigeria 2018*.

Flux de transactions du SPI NIP de NIBSS



NIP permet de réaliser des transactions 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, les fonds étant disponibles en temps réel sur le compte du bénéficiaire, indépendamment des cycles de règlement. Les établissements destinataires créditeront immédiatement leurs clients, tandis que le règlement entre institutions intervient à des intervalles prédéfinis.

Les opérations de règlement reposent sur un mécanisme de règlement net différé (« RND ») via le système à règlement brut en temps réel (« RBTR ») de la CBN. Toutes les institutions participantes détiennent des comptes de règlement dédiés auprès de la CBN, ce qui garantit que le règlement final s'effectue en monnaie de banque centrale. Ce dispositif élimine ainsi tout risque de contrepartie,

et assure le caractère irrévocable du règlement. Le système traite les règlements quatre fois par jour, respectivement à 10 h, 15 h, 15 h 30 et 18 h (heure locale) (CBN, 2020). Afin de limiter le risque de crédit associé, les institutions participantes doivent constituer des garanties sous forme de bons du Trésor fédéral, à hauteur de 110 % du maximum historique de leur position débitrice nette.

Comme indiqué précédemment, NIBSS agit en qualité d'aggrégateur désigné pour les paiements transfrontaliers via PAPSS. Le système convertit les formats de messagerie ISO 20022 utilisés par PAPSS aux formats locaux en usage au sein des institutions nigérianes, afin de permettre la conversion des devises et le règlement des transactions. Les transactions domestiques

sont réglées en naira nigérian (« NGN »), tandis que les transactions transfrontalières le sont conformément aux accords conclus avec les banques centrales des pays participants, la coordination étant assurée par PAPSS. Grâce à ce dispositif, il n'est plus nécessaire de recourir à une intermédiation libellée en dollars et les coûts de transaction ainsi que la dépendance aux devises étrangères sont réduits, et ce, tout en favorisant le commerce intra-africain.

Structure de gouvernance

Le système NIP repose sur une structure de gouvernance hybride, qui combine la participation des acteurs du secteur et la supervision de la banque centrale. Ce modèle reflète la structure actionnariale de NIBSS, qui regroupe l'ensemble des banques commerciales agréées au Nigéria ainsi que la CBN, instituant ainsi un cadre de gouvernance collaborative.

Le conseil d'administration de NIBSS se compose d'un gouverneur adjoint de la CBN (chargé de la stabilité du système financier) et des PDG des établissements de dépôt, en qualité d'administrateurs non exécutifs. Cette organisation instaure une responsabilité conjointe entre les acteurs du secteur et les autorités de régulation pour orienter la stratégie de NIP et ses grandes décisions de politique générale.

En tant qu'opérateur du système NIP, NIBSS assume la responsabilité du bon fonctionnement quotidien de l'infrastructure de paiement : traitement des transactions, maintenance de la plateforme technologique et garantie de l'interopérabilité entre les participants.

En sa qualité d'autorité de régulation principale de NIP, la CBN est tenue de veiller à la supervision réglementaire, au respect des lois et directives en vigueur, ainsi qu'à suivre la stabilité et l'efficacité globales du système. La CBN agit également comme agent de règlement pour le système NIP et garantit le transfert final et irrévocable des fonds entre institutions financières participantes afin de solder les transactions de paiement.

Le conseil d'administration de NIBSS est investi d'importants pouvoirs de décision. NIBSS veille par ailleurs à impliquer un éventail plus large de parties prenantes par le biais de groupes de travail et de concertations sectorielles régulières. Cette approche participative permet à l'ensemble des acteurs du système de contribuer aux orientations relatives à son développement et à son fonctionnement.

Fonctionnalité

NIP est un système interbancaire de paiement en temps réel au Nigéria, conçu pour traiter un volume élevé de transactions de détail.

Le système NIP prend en charge un large éventail de canaux, notamment l'USSD, les réseaux d'agents (argent mobile et services bancaires), les applications, les navigateurs, les codes QR (statiques et dynamiques), les terminaux de paiement électronique (« TPE ») et les GAB. Il permet également d'exécuter des transactions à l'aide de divers instruments de paiement, tels que les TEF de crédit ou de débit, les comptes d'argent mobile et la monnaie numérique de banque centrale (« MNBC »).

Les alias et identifiants secondaires, tels que les numéros de compte et les codes QR, constituent une fonctionnalité clé du système. NIP a intégré le BVN, identifiant biométrique unique pour les clients du secteur financier, afin de renforcer la sécurité et de simplifier l'authentification simplifiée aux GAB. NIBSS a par ailleurs introduit la plateforme NQR pour permettre d'effectuer des paiements en temps réel à l'aide d'un code QR adossé à un compte dans le cadre des opérations de particuliers à entreprise (« P2B »). Le système prend également en charge les demandes de paiement ainsi que l'intégration de prestataires tiers tels que Google Wallet et Apple Pay.

Sur le plan opérationnel, NIP fixe un délai maximal de 20 secondes pour l'exécution d'une transaction, bien que la plupart des opérations le soient en moins d'une seconde. Le système propose des messages de confirmation de paiement en temps

réel (notification) et prévoit une validation de la transaction (confirmation par le bénéficiaire).



Normes techniques et cas d'utilisation

NIP repose sur un modèle en étoile, dans le cadre duquel le *Nigerian Central Switch* [le commutateur central du Nigéria] est directement connecté aux banques commerciales, aux IMF et aux OAM, tout en prenant en charge diverses fonctionnalités via des interfaces de programmation applicatives (« API »). Par ailleurs, la plateforme NQR, qui permet d'effectuer des paiements en temps réel par code QR adossé à un compte au sein du système NIP, a été conçue dans le respect des normes Europay/Mastercard/Visa (« EMV »).

Le système NIP s'appuie sur des normes de messagerie développées en interne pour les transactions nationales. NIBSS a toutefois engagé une migration vers la norme de messagerie ISO 20022, dont les premières étapes de traitement des transactions sont attendues pour 2025. Cette transition a pour ambition de créer une infrastructure plus souple et évolutive, capable de traiter différents types de messages financiers et non financiers répondant aux besoins locaux. La norme ISO 20022 est d'ores et déjà utilisée pour les demandes de paiements transfrontaliers transitant via PAPSS.

À l'origine, NIP ne prenait en charge que les paiements P2P et les TEF de crédit initiés par le payeur (« *push* ») pour les opérations P2B. Le système couvre désormais un éventail élargi de cas d'utilisation, incluant les transactions P2P, P2B, B2B et B2P. Il prend également en charge les P2G et les paiements de gouvernement à particulier (« G2P »). Enfin, différents scénarios de paiements transfrontaliers (P2P, P2B, B2B) sont rendus possibles grâce à l'intégration de NIP à PAPSS.



Modèle économique

Le développement de NIP a été financé et réalisé en interne par NIBSS. La première version du système avait été conçue avec des

fonctionnalités délibérément limitées afin de maîtriser l'investissement initial tout en prévoyant des améliorations et des mises à niveau ultérieures. L'approche progressive adoptée pour le développement technique, débutant par de simples TEF de crédit et enrichi au fil du temps de nouvelles fonctionnalités, a permis une montée en charge maîtrisée du système ainsi qu'un financement intégral sur fonds propres.

NIP opère selon un modèle économique non déficitaire, dont l'objectif est de mener à bien la mission de l'organisation tout en assurant sa viabilité financière globale. Selon ce modèle, tout excédent est réinvesti pour soutenir la mission de l'organisation. Le système NIBSS lui-même opère selon un modèle de recouvrement des coûts, aux termes duquel la tarification est fixée de manière à couvrir exclusivement le coût de fourniture du service, sans bénéfice. Comme indiqué, les participants à la plateforme NIP s'acquittent auprès de NIBSS d'un montant forfaitaire de 0,0024 USD par transaction, contre 0,03 USD en 2021. Cette baisse des coûts a favorisé l'émergence de stratégies telles que les « virements gratuits » proposés par de nouvelles fintechs comme Opay ou par de grandes banques telles que Sterling Bank.

Les frais facturés aux usagers/utilisateurs finaux sont distincts de ceux appliqués aux participants et sont plafonnés par la CBN. Les frais actuellement approuvés par la CBN s'élèvent à 0,05 USD par transaction pour des montants supérieurs à 54 USD, 0,03 USD pour des transactions comprises entre 5 et 54 USD, et 0,01 USD pour des opérations portant sur des montants inférieurs à 5 USD (CBN, 2019). Ces plafonds ont été introduits en réponse aux plaintes des clients faisant état de pratiques tarifaires abusives. Leur instauration a pour objectif de renforcer la confiance des utilisateurs, garantir l'équité et encourager l'utilisation des services.



Règles de fonctionnement du système

NIP est régi par un ensemble détaillé de réglementations nationales publiées par la CBN, à savoir la *Regulation on Instant (Inter-Bank)*

Electronic Funds Transfer Services in Nigeria et son amendement de 2019, la *Regulation on Electronic Payments and Collections for Public and Private Sectors in Nigeria* (littéralement, règlement sur les paiements et encaissements électroniques pour les secteurs public et privé au Nigéria). Ces textes fixent les lignes directrices applicables à l'ensemble des participants à NIP (directs et indirects). Ils sont accessibles à tous, participants comme grand public, sur le [site Internet de la CBN](#). Cette disponibilité publique garantit la transparence et permet à l'ensemble des parties prenantes de comprendre le cadre opérationnel du système, notamment le traitement des paiements, la gestion des risques et les responsabilités des participants au sein de l'écosystème NIP.

Les règles de fonctionnement du système NIP en matière de gestion et de mise en application reposent sur plusieurs mécanismes clés. NIBSS prévoit un système de résolution des litiges (« SRL ») spécifique à la plateforme NIP, qui définit les exigences en matière de recours à la disposition des usagers. Le SRL impose aux banques de résoudre les litiges liés aux transactions dans un délai de 72 heures, avec déclenchement automatique de mesures correctives en cas de non-respect de ce délai par un participant. En complément, le dispositif prévoit une procédure d'escalade des réclamations des usagers auprès du département

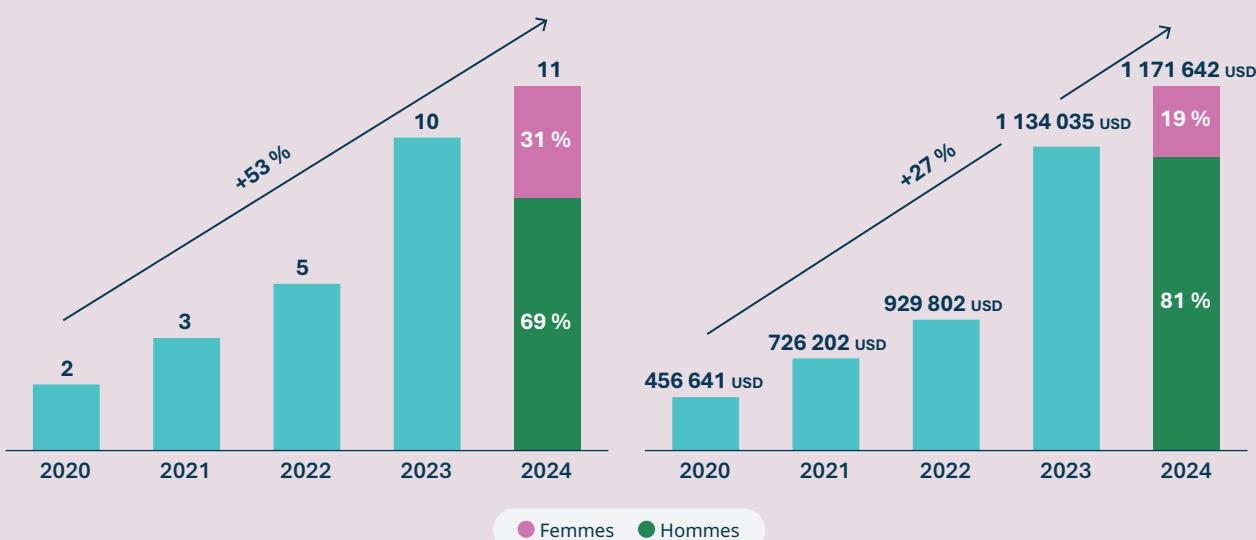
de protection des consommateurs de la CBN. Depuis sa création en 2012, ce département est chargé de la résolution des litiges, de l'arbitrage et de l'application de sanctions en cas de non-conformité. Cette approche à plusieurs niveaux, combinant les mécanismes internes de NIBSS et la supervision de la CBN, garantit le respect des règles du dispositif et protège les intérêts des participants comme des utilisateurs finaux.



Volumes et valeurs traités par le système de paiement

Le système NIP compte 57,7 millions d'utilisateurs uniques, soit 52 % de la population adulte. Les données du système pour la période 2020-2024 indiquent une progression du volume de transactions, passé de 2 milliards en 2020 à 11 milliards en 2024, ce qui correspond à un taux de croissance annuel composé (« TCAC ») de 53 % sur cinq ans. La valeur des transactions a elle aussi progressé, passant de 457 à 1 100 milliards d'USD, soit un TCAC de 27 %. La répartition par sexe demeure fortement déséquilibrée : en 2024, les hommes concentraient 69 % du volume des transactions et 81 % de la valeur totale, ce qui témoigne d'un écart significatif entre les sexes en matière d'inclusion économique et financière.

Volumes et valeurs des transactions traitées par NIBSS



La croissance du volume et de la valeur des transactions enregistrée par le système NIP s'explique par plusieurs facteurs. En premier lieu, la politique de réduction de l'usage des espèces de la CBN a constitué un catalyseur clé du recours croissant aux transactions numériques. La pandémie de COVID-19 a ensuite accéléré l'utilisation des canaux de paiement numérique, tant par les particuliers que par les entreprises, et les volumes de transaction sont demeurés élevés après la crise. Par ailleurs, le développement graduel de NIP, amorcé en 2011 avec des fonctionnalités initialement limitées et adaptées au faible niveau d'inclusion numérique de l'époque, a permis d'introduire progressivement de nouveaux cas d'utilisation. La réglementation adoptée par la CBN pour encadrer les frais facturés aux usagers a également favorisé l'adoption du système, en particulier parmi les populations à faible revenu. Plus récemment, l'émergence de fintechs proposant la réalisation de transactions sans frais pour conquérir des parts de marché a amplifié cette dynamique et contraint les banques traditionnelles à s'aligner. Enfin, la préférence croissante des usagers pour les virements de compte à compte plutôt que pour les paiements par carte, motivée par une résolution plus rapide des litiges, l'absence des restrictions liées aux cartes, un règlement

plus rapide pour les commerçants et des coûts moindres, a également contribué à l'essor de NIP.



Cadre réglementaire

La CBN a publié des lignes directrices et des règlements qui encadrent le fonctionnement de NIP. Ce corpus réglementaire régit notamment les services de TEF instantanés, la gestion des risques, les mécanismes de recours pour les consommateurs et les procédures d'octroi de licences aux FSP. Les principaux instruments réglementaires comprennent les *Guidelines on Instant (Inter-Bank) Electronic Funds Transfer Services* (2015) (littéralement, les Lignes directrices de 2015 sur les services de transferts électroniques de fonds [interbancaires] instantanés) modifiées par la *Regulation on Electronic Payments and Collections for Public and Private Sectors in Nigeria (2019)*, le *Nigerian Payments System Risk and Information Security Management Framework (2019)* et le *Guide to Charges by Banks, Other Financial and Non-Bank Financial Institutions*. Les participants au système NIP doivent se voir accorder une licence et se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires applicables.



Enseignements en matière d'inclusivité

NIP a accompli des progrès remarquables en termes d'inclusivité, passant du niveau « Élémentaire » sur l'Échelle d'inclusivité AfricaNenda lors de l'édition 2022 du Rapport SIIPS, au niveau « Avancé » en 2024, pour finalement se hisser au rang « Mature » en 2025. NIP est le premier SPI du continent à atteindre ce niveau d'inclusivité. Le système prend désormais en charge la plupart des cas d'utilisation et répond ainsi aux exigences de base (un nombre minimal de canaux, de cas d'utilisation et d'instruments), tout en satisfaisant aux critères plus avancés : participation intersectorielle de tous les FSP agréés, mécanismes de gouvernance en faveur des plus défavorisés et implication de la banque centrale dans la gouvernance du système. Des mécanismes de recours supplémentaires ont également été mis en place, au même titre que des dispositions garantissant un modèle économique non déficitaire, la protection des consommateurs, une tarification équitable et la consolidation de la confiance. Cette évolution témoigne de l'engagement du Nigéria en faveur de l'inclusion financière puisque le pays construit une infrastructure de paiements numériques conçue pour répondre aux besoins divers des parties prenantes.

Les principaux leviers qui ont permis à NIP de renforcer l'inclusivité sont les suivants :

- Une approche fondée sur un développement progressif pour bâtir un système pleinement adapté aux objectifs.** NIBSS a développé NIP en interne et l'a lancé avec des fonctionnalités limitées et seulement deux banques participantes. Ce choix lui a permis de contenir l'investissement initial, à un moment où le secteur des paiements numériques n'était encore qu'émergent. À mesure que la valeur ajoutée des paiements instantanés est devenue tangible, de nouveaux participants ont rejoint le système. À la date de publication de cette étude de cas, NIP compte 699 participants directs et indirects. NIBSS a continuellement amélioré

le système, imposant des mises à jour aux participants afin de maintenir son évolutivité et sa capacité d'adaptation aux besoins du marché. Le développement effectué en interne a également permis de consolider les compétences et le savoir-faire nécessaires à ces améliorations continues.

- La promotion d'un système aux performances stables, essentielles pour instaurer la confiance et garantir la pérennité du système.**

Au départ, NIP visait un délai de compensation de 50 secondes par transaction. Or, tous les fournisseurs ne parvenaient pas à respecter cette norme, ce qui dégradait l'expérience client et risquait d'entacher la réputation de l'ensemble des banques connectées. Pour y remédier, NIBSS a renforcé ses capacités techniques et son système de traitement des opérations, ramenant le délai de compensation à 20 secondes. Par ailleurs, NIBSS envoie une fois par semaine au PDG de chaque banque participante un rapport indépendant d'évaluation des performances, comparant le délai moyen de traitement des transactions ainsi que d'autres indicateurs aux moyennes du secteur. Cette démarche vise à inciter les banques à améliorer la qualité du service et à atteindre des standards plus élevés, favorisant une concurrence saine et de meilleures performances en termes de disponibilité et de rapidité.

- Une infrastructure d'identité numérique, incluant notamment le système BVN.**

Fondé sur la biométrie, le BVN constitue le socle de différents modes d'authentification. Il permet aux clients de s'authentifier et d'effectuer des transactions via des canaux tels que les GAB, en combinant leur empreinte digitale et de leur numéro BVN. Commodité et sécurité s'en trouvent renforcées. En outre, NIBSS a développé et lancé le *Financial Authentication Service* (littéralement, le service

d'authentification financière, « FAS »), qui sert à valider et vérifier les numéros d'identification nationaux (« NIN ») ainsi que les numéros BVN, avec la perspective d'une future intégration dans le flux de paiement NIP. L'idée ? Renforcer les mécanismes de vérification d'identité et élargir les points d'accès pour les particuliers, tous profils démographiques confondus.

- **La prise en charge d'un grand nombre de cas d'utilisation et de l'ensemble des canaux de paiement, à l'exception du NFC.** Initialement limité aux paiements P2P et aux TEF *push* de crédit pour les paiements P2B, NIP a étendu son champ d'action pour inclure la plupart des cas d'utilisation : B2P, B2B, G2P, P2G ainsi que les transactions transfrontalières. Le système prend également en charge des canaux tels que l'USSD, les applications mobiles, les navigateurs, les TPE les GAB, les codes QR, les agents et les agences bancaires.
- **Transparence et équité tarifaires.** À l'origine, les banques fixaient elles-mêmes les frais applicables aux services de TEF instantané, avec une transparence limitée. Ces pratiques avaient conduit certains clients à dénoncer des pratiques tarifaires abusives. En réponse, la CBN a publié une réglementation plafonnant les frais facturés aux usagers entre 10 et 50 NGN, en fonction du montant de la transaction. Cette initiative réglementaire a renforcé la confiance des usagers et réduit les écarts de prix entre les différents fournisseurs. Ce coût relativement faible favorise également

l'utilisation du service par les populations à faible revenu, particulièrement sensibles à la question des frais, contribuant ainsi à rendre le système plus inclusif.

- **Un modèle de participation à plusieurs niveaux.** Si la plupart des participants directs sont des banques commerciales, les institutions financières non bancaires agréées par la CBN peuvent participer indirectement au système en concluant des accords de parrainage et de règlements avec des participants directs. Les participants indirects incluent les IMF, les OAM et les FSP. Ce modèle permet à un plus large éventail de fournisseurs de services financiers de proposer des services de paiement instantané à leur clientèle, ce qui permet à NIP de toucher des segments de population jusqu'ici mal desservis, qui n'ont pas nécessairement de contact avec les banques commerciales traditionnelles.
- **L'introduction d'un NIN comme seule exigence pour l'ouverture de compte.** La CBN a autorisé l'utilisation du NIN pour l'ouverture de comptes bancaires de niveau 1. Cette initiative réduit les barrières d'accès aux services financiers formels. Bien que les comptes de niveau 1 soient soumis à certaines limites de transaction, leurs titulaires disposent d'un accès effectif aux services, avec la possibilité de passer à des comptes offrant davantage de fonctionnalités sur présentation de justificatifs d'identité supplémentaires, tels que le BVN.

AfricaNenda Foundation

C1-402, 4th Floor, Block C, Grand Baie La Croisette, Grand Baie, Mauritius

site Web www.africanenda.org | e-mail info@africanenda.org



Novembre 2025

© 2025 - Tous droits réservés
AfricaNenda Foundation